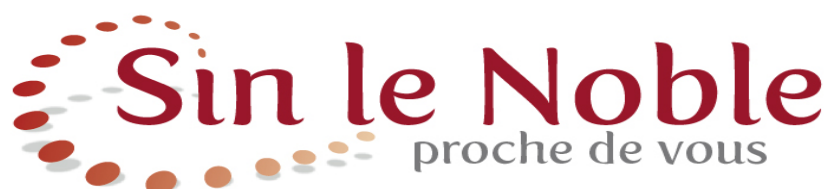


VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 JUIN 2012

Sous la Présidence de Monsieur Christian ENTEM, Maire.

---:---:---

ADOPTE le 25 septembre 2012 avec 26 voix POUR.

(Monsieur CHOTIN et Mme MASCLET ne prennent pas part au vote)

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33 Date de la convocation : 13 septembre 2012

Présents : ENTEM Christian, LEGRAND Véronique, BRIDOUX Josyane, CAMPISANO Vincent, REANT Philippe, KRZYKALA Guillaume, DABONNEVILLE Marina, MARIE Roger, MILETTO Anna-Maria, STOBIECKI Jean-Pierre, WANNEPAIN Maurice, L'HOSTIS Florence, MASCLET Robert, MARTINS Emilie, DUPONT Benjamin, LOUCHE Marie-Françoise, CHOTIN Jean-Michel, VAN NIEUWENHUYSE Jean-François, LALART Stéphanie, JUPIN Corinne, MASCLET Johanne, CAPLIEZ Raymond.

Absents excusés et représentés : POULAIN Daniel, DEMARECAUX Cécile, DUMONT Andrée, DROUHARD Géraldine, HIOLLE Christian, MEUNIER Martine,

Absents excusés et non représentés : CORDONNIER Daniel, WATRELOT HURET Laurène, JOUVENEZ Frédéric, BENSRIH Abdelaziz, HADJ ABDELKADER Fatima,

SOMMAIRE

I – ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 10 AVRIL 2012	4
1.1 – Démission d’un adjoint : fixation du nombre d’adjoints.....	4
II - AFFAIRES FINANCIERES	10
2.1 - Instauration d’une participation pour non-réalisation d’aires de stationnement (PNRAS) en application de l’article L233.1.2 du Code de l’Urbanisme.....	10
2.2- Fonds de concours de la CAD – 2012.....	13
2.3 – Décision Modificative n°1 – Budget 2012	15
IV – LOGEMENT – Instauration de la taxe d’habitation sur les logements vacants	15
V - JEUNESSE ET SPORTS	17
5.1 - Subvention de fonctionnement à l’Association Football en Salle (AFS)	17
5.2- Subvention exceptionnelle à l’Union Avenir Basket (UAB) Sin Dechy Ostrevent.....	18
5.3- Subvention exceptionnelle de Dechy Sin Basket.....	18
IX - VIE ASSOCIATIVE – DEMOCRATIE LOCALE.....	19
9.1 - Forum des associations – prix du repas.....	19
9.2 – VIE ASSOCIATIVE – DEMOCRATIE LOCALE – Subvention exceptionnelle à l’association SINergies	21
X– CULTURE – FETE – COMMUNICATION	22
10.1 - Ecole de Musique/Théâtre/Espace Danse, modification du règlement intérieur	22
XI–PERSONNEL COMMUNAL	22
11.1 - Ecole de Musique/Théâtre/Espace Danse – Personnel communal – modification de poste.....	22
11.2 – Création de postes ATSEM	23
11.3 – Création d’un poste d’adjoint d’animation à 32h25 par semaine.....	23
XII– DIVERS	23
12.1 - Projet de rénovation urbaine (PRU) Demande de subvention de fonctionnement Poste de chargé de Mission Volet Social (1 ETP)	23
12.2 – Revalorisation des tarifs municipaux pour l’année 2012	24
12.3 – Rénovation urbaine – Groupe scolaire des Epis et du Raquet – Demande de subvention auprès de la CAF du Nord au titre des activités périscolaires	27
12.4 – Rénovation urbaine des quartiers des Epis et du Raquet – Groupement de commandes avec la CAD pour réaliser l’accès au groupe scolaire	28
12.5 – Véhicules en location longue durée.....	29
12.6 – Rénovation urbaine du Quartier Les Epis – Signature d’une convention de renforcement du réseau viaire avec GrDF.....	29
12.7 – Sinistre du centre social – Acceptation de l’indemnité d’assurance	30
12.9 – Dénomination de voies	33

CONSEIL MUNICIPAL DE SIN LE NOBLE DU 19 JUIN 2012

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
ENTEM Christian	X			
LEGRAND Véronique	X			
BRIDOUX Josyane	X			
CAMPISANO Vincent	X			
POULAIN Daniel	X			
DEMARECAUX Cécile	X			
REANT Philippe	X			
KRZYKALA Guillaume	X			
DABONNEVILLE Marina	X			
CORDONNIER Daniel		Pouvoir à Vincent CAMPISANO		
MARIE Roger	X			
WATRELOT-HURET Laurène	X			
JOUVENEZ Frédéric		Pouvoir à Jean-Pierre STOBIECKI		
MILETTO Anna Maria	X			
BENSRIH Abdelaziz	X	Arrivé pendant le point 1-1 Auparavant, pouvoir à Christian HIOLLE		
DUMONT Andrée		Pouvoir à Josyane BRIDOUX		
HADJ ABDELKADER Fatima			X	
DROUHARD Géraldine		Pouvoir à Christian ENTEM		
STOBIECKI Jean-Pierre	X			
WANNEPAIN Maurice	X			
L'HOSTIS Florence	X			
MASCLET Robert		Pouvoir à Marie-Françoise LOUCHE		
HIOLLE Christian	X			
MARTINS Emilie	X			
DUPONT Benjamin	X			
LOUCHE Marie-Françoise	X			
MEUNIER Martine		Pouvoir à Marina DABONNEVILLE		
CHOTIN Jean-Michel	X	Parti pendant le point 1-1, à 19 heures 00		
VAN NIEUWENHUYSE J-François	X			
LALART Stéphanie		Pouvoir à Corinne JUPIN		
JUPIN Corinne	X			
MASCLET Johanne	X	Partie pendant le point 1-1, à 19 heures 00		
CAPLIEZ Raymond	X			

I – ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 10 AVRIL 2012

M. LE MAIRE : Je vais demander à Laurène de faire l'appel.

Nous démarrons l'ordre du jour par le premier point qui concerne l'adoption du procès-verbal du 10 avril 2012.

Y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ?

M. MARIE : A la page 60, Monsieur le Maire dit à Madame MASCLET : « vous étiez socialiste, Madame MASCLET ! », souvenez-vous, il lui avait dit "vous étiez sur sa liste, Madame MASCLET", en parlant de Madame PEZIN. Si c'est de l'humour c'est drôle, si cela ne l'est pas, c'est drôle aussi !

Donc c'était bien « vous étiez sur sa liste ».

En ce qui me concerne, à la page 59, dans mon intervention, une dizaine de lignes avant la fin, « nous allons peut-être faire des mouvements plus généraux ». Ce n'est pas que je n'aimerais pas faire des mouvements généraux, mais j'ai dit « nous allons peut-être vers des mouvements plus généraux ». J'aimerais bien les faire, certes, mais c'était juste une prédiction, ce n'était pas un engagement.

M. LE MAIRE : Y a-t-il d'autres remarques ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Je note l'arrivée de Monsieur Jean-François VAN NIEUWENHUYSE.

1.1 – Démission d'un adjoint : fixation du nombre d'adjoints

M. LE MAIRE : Le point suivant concerne la démission d'un adjoint et il est demandé au Conseil Municipal de fixer le nombre d'adjoints. Aujourd'hui il y a 9 adjoints. Je vous propose de délibérer pour fixer le nombre à 8 adjoints.

Y a-t-il des remarques sur ce nombre d'adjoints ?

Mme MASCLET : Je souhaiterais faire une déclaration.

La délibération qui nous est proposée ce soir n'est pas sans lien avec l'affaire qui a entaché notre ville durant le mois de mai.

Une nouvelle fois, la gestion municipale a fait les unes de la presse. Contrairement à vos propos relatifs à une manœuvre politicienne de l'opposition, le groupe Union pour Sin-le-Noble, l'un des deux groupes composant l'opposition, ne s'est pas exprimée sur ce sujet.

Fidèles à nos principes de dialogues, dignes, républicains et respectueux, nous avons souhaité réserver notre réaction au Conseil Municipal, lieu, par excellence du débat démocratique, ce que certains semblent avoir oublié.

En politique comme en médecine, il ne faut pas confondre le symptôme et la maladie. L'affaire de la Courée Douce n'est pas la maladie, mais l'inquiétant symptôme d'une maladie bien plus grave, à savoir, votre façon de gérer les affaires municipales et le débat démocratique.

En septembre, votre adjointe aux associations disait « la démocratie est en danger à Sin-le-Noble », comment ne pas être d'accord avec elle ? Et ce, bien au-delà de la Courée Douce.

La démocratie est en danger avec seulement 5 conseils municipaux prévus pour 2012.

Des changements de dates constants qui empêchent la population d'en être informée.

Pire, compte tenu du peu de ces rendez-vous démocratiques, le nombre de nos questions, celles des Sinois, devons-nous vous le rappeler, est important.

Sans état d'âme, vous menacez de réviser le règlement pour en limiter le nombre. Si ce n'est pas museler l'opposition et le pluralisme de la représentation, cela y ressemble.

La démocratie est en danger quand les questions importantes ne sont pas communiquées à l'avance et sont déposées sur table en début de réunion, comme le retrait de la mise en vente de la Courée Douce.

La démocratie est en danger quand nos articles dans le bulletin municipal sont menacés de censure et finissent par l'être, comme notre article intitulé « la vente de la Courée Douce » devenu « la vente en douce de la Courée ».

La démocratie est en danger quand le dialogue républicain est impossible, dès que nous essayons d'ouvrir le débat et quand Madame BRIDOUX se permet des comparaisons de mauvais goût avec Marine LE PEN, comme elle a osé le faire lors du dernier conseil. Cela, de votre place de premier magistrat, supposé garant de l'ordre, n'a pas soulevé la moindre réaction, si ce n'est un sourire de soulagement.

La démocratie est en danger quand vous m'avez fait remarquer que je n'avais pas le recul nécessaire, lors de ce fameux conseil du 28 septembre 2011, souvenez-vous, le même conseil où vous mettiez en vente la Courée Douce. Avant de me faire cette remarque, vous étiez-vous interrogé, si vous aviez le recul nécessaire par rapport à votre adjoint aux travaux ?

La démocratie est en danger, car l'opacité et le manque de transparence que dénonce Monsieur MARIE, nous le constatons aussi.

Est-ce normal que ce soit par un tract des syndicats, que nous apprenions les problèmes pourtant conséquents, de votre gestion des personnels.

Est-ce normal que ce soit par la presse, que nous apprenions la suppression du Printemps culturel, les difficultés avec le tennis de table.

Est-ce normal qu'un coûteux cabinet de communication soit recruté sans que vous ne sachiez clairement nous en expliquer le rôle.

La démocratie est en danger quand la majorité se paie un tract de demi-mandat sur les finances municipales sans laisser l'opposition s'y exprimer et sans en citer les représentants au niveau de la composition du conseil.

La démocratie est en danger quand le procès-verbal du conseil du 13 juillet 2011 qui actait une erreur de plusieurs millions d'euros sur le coût du groupe scolaire n'est comme par hasard, pas mis en ligne sur le site internet de la ville.

La démocratie est en danger quand nous votons des investissements qui sont autant d'effets d'annonces à la population, mais dont moins de la moitié est réalisée.

Tellement d'autres exemples pourraient être fournis sur la démocratie confisquée ou en danger.

Si nous en venons maintenant à ce qu'il est convenu aujourd'hui d'appeler l'affaire de la Courée Douce, pour votre défense, vous vous retranchez derrière la thèse de l'erreur.

La justice saisie tranchera, présomption d'innocence oblige, nous voulons bien vous croire.

Mais si cette thèse vous exonère peut-être du point de vue judiciaire, elle vous accuse terriblement du point de vue de votre responsabilité politique qui est lourdement engagée.

Accepterez-vous un jour de faire face à votre responsabilité politique ou à chaque fois trouverez-vous un bouc émissaire ?

Le tract de l'APA a sans doute été diffusé de façon un peu précipitée à la veille d'échéances électorales avec une erreur qui laissait croire à un cadeau conséquent de votre part à votre adjoint.

La délibération ou la décision de vente préalable, par la municipalité précédente, à ce même adjoint, vous a donné l'occasion de vous victimiser une fois encore et de parler de diffamation ou de complot politicien.

Aujourd'hui, devant la population et sa représentation, allez-vous enfin expliquer ce qui constitue au minimum une suite d'erreurs graves et surtout vos mensonges.

Comment ne pas être surpris tout d'abord que les biens mis en vente lors du Conseil du 28 septembre furent présentés par Monsieur CORDONNIER, sauf la Courée Douce présentée par vous.

Comment ne pas être surpris que vous n'avez pas pensé à la prise illégale d'intérêts, alors que votre adjoint avait participé au Conseil et voté la mise en vente.

Pourquoi ne pas avoir utilisé le bulletin municipal pour assurer la transparence de la publicité ?

Comment ne pas être surpris de cette suite d'erreurs, alors que vous aviez justement recruté un directeur de cabinet et un cabinet-conseil en plus de vos services et de votre directeur général des services.

Pour votre défense judiciaire, vous plaidez l'erreur, mais d'un point de vue politique, comment ne pas s'inquiéter d'une telle suite d'erreurs et l'absence d'interrogation sur un dossier aussi sensible.

Nous n'osons imaginer comment sont gérés les autres dossiers de la commune et le pire était à venir puisque vous avez décidé de compléter cette série de fautes par une non moins impressionnante série de mensonges, y compris à votre majorité.

Pour s'exonérer de toute responsabilité, celle-ci prétend qu'elle ne savait pas. Comme pour vous, ce qui l'exonère d'un point de vue judiciaire, l'accuse politiquement.

Comment, en effet, ne pas être inquiet du fonctionnement de votre majorité ?

Les deux groupes de l'opposition qui ont eu si peu de moyens d'information du fait de l'opacité dénoncée par Monsieur MARIE avaient les mêmes doutes. Et personne n'a eu de doute dans la majorité, étonnant et révélateur d'un détachement certain par rapport à la gestion locale.

Le soutien indéfectible du groupe communiste à travers les nombreuses réactions de son chef de file, Madame BRIDOUX, l'absence de réaction des membres du groupe socialiste qui tous, vous ont soutenu à l'occasion des législatives, laissent à penser que vous avez tous les droits y compris celui de les trahir.

C'est donc cela votre travail d'équipe, la solidarité dans toutes vos erreurs ?

La liste est longue des signes de cette solidarité dans toutes les affaires, ville en réseau d'alerte, chiffrage du groupe scolaire des Epis, abandon de la salle Rousseau et du centre social, retrait de la délégation de Madame HADJ HABDELKADER, salle du tennis de table, incendie du centre social, recrutement d'un cabinet de communication, feuilleton du Printemps Culturel, création de taxes, conflits avec les salariés, candidature aux législatives contre vos partenaires communistes et un délai de réflexion sur votre désistement qui créerait la déception.

Les élections municipales approchant, les membres de la majorité se feront peut-être plus critiques sur votre bilan.

Sur de nombreuses affaires, nous avons voulu, en tant que majorité constructive, attirer votre attention pour éviter de graves conséquences pour les Sinois. Mais vous préférez une opposition silencieuse qui, tapie dans l'ombre, attend vos erreurs.

Lors du dernier conseil, je vous ai interrogé longuement au niveau du compte administratif qui aurait dû contenir les produits de la Courée Douce.

Quelques extraits de vos réponses, je vous cite : « vous aurez le détail des cessions en temps et en heure, mais vous ne l'aurez pas aujourd'hui ».

Ou encore, toujours je vous cite : « Ecoutez, honnêtement c'est vraiment à la marge, vos questions ».

Monsieur REANT en tant qu'adjoint aux finances : « où les produits de cette vente étaient-ils comptabilisés, pourquoi ne figuraient-ils pas dans ce compte ? Pourquoi n'y avait-il aucune explication dans la notice jointe ?

Monsieur ENTEM, je vous ai également longuement interrogé au niveau du budget primitif, sur la cession ou non de la Courée Douce et les travaux qui y furent réalisés. Extrait de réponse encore, « malheureusement des personnes pensent devenir propriétaires, anticipent et réalisent des travaux avant d'avoir acheté. C'est tout. La personne qui a engagé des travaux c'est pour sa pomme ». Je vous cite encore : « je vous propose que nous nous voyions après le conseil et vous aurez peut-être les réponses à vos questions ». Dernière citation : « J'ai l'impression que vous débarquez là, j'ai l'impression que vous êtes conseillère municipale depuis hier. Avez-vous voté une cession ? Est-ce que vous vous souvenez des délibérations concernant les cessions ? ».

Monsieur REANT, vous qui avez présenté le budget primitif et le compte administratif, comment ne pas penser à la dissimulation, absence de sincérité, comment ne pas penser à nouveau à la démocratie en danger et ne pas constater une certaine opacité, comment avoir confiance dans les budgets et les documents comptables que vous présenterez à l'avenir ?

D'autres questions également auxquelles nous souhaiterions pour une fois obtenir des réponses sans avoir à lire la presse pour être informés et si possible sans insulte ni mensonge.

Où en est la procédure judiciaire ?

Les frais d'avocats sont-ils payés par la municipalité et si oui, pour quel montant ?

Quel est le coût du tract papier glacé sous enveloppe, distribué aux Sinois ?

Concernant la Courée Douce, puisqu'elle a bel et bien été vendue, contrairement à vos dires lors du dernier conseil, la délibération de retrait de la mise en vente est-elle illégale elle aussi ?

Pourquoi avoir stigmatisé l'opposition et donc notre groupe qui ne s'est exprimé qu'au sein de cette instance ?

Concernant Monsieur CORDONNIER, pourquoi un simple retrait de sa délégation, pourquoi pas une démission du Conseil Municipal ? Est-ce que parce que c'est un élu de vos partenaires communistes qui le remplacerait ?

Enfin, nous parlons de confiance et de vos partenaires. Nous pensons qu'il serait logique d'organiser un vote de confiance vous concernant afin d'acter la confiance renouvelée ou non de votre groupe. En tout cas, nous concernant, cette confiance est désormais complètement absente et si vous aviez par hasard le courage d'organiser ce vote, nous annonçons que nous apporterions nos voix à tout autre candidat de votre majorité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Que de confusions dans vos propos, Madame MASCLET, que de confusions....

Il y a des énormités dans ce que vous dites, c'est incroyable.

Je ne reviendrai pas sur l'affaire de la Courée Douce, nous n'en parlons plus depuis quelques temps.

Vous avez décidé, effectivement, de vous exprimer à travers ce conseil municipal. L'autorisation vous a été donnée, vous vous êtes exprimée, vous posez des tas de questions sur le coût de ceci, le coût de cela, etc...

Sachez que c'est la ville qui prend en charge les frais d'avocats qui concernent la plainte pour diffamation. Bien sûr, puisque c'est le Maire qui est attaqué. Ça, c'est une réponse.

Sur le coût, je vous donnerai les réponses en temps et en heure sur les frais d'avocats, puisqu'aujourd'hui rien n'est tout à fait défini, mais effectivement les frais seront à la charge de la commune, puisque je rappelle que c'est le Maire qui est attaqué.

Vous aurez également le coût de la lettre du Maire puisque c'est à cela que vous faites référence, je pense, la lettre qui a été distribuée dans toutes les boîtes et qui explique les choses.

Je ne reviendrai pas sur l'affaire de la Courée Douce, simplement, c'est dans les mains de la justice, comme cela a été dit à travers la presse.

Je n'ai pas à demander aujourd'hui un vote de confiance. Tout a été dit, il y a des choses que vous avez tenues ce soir sur la cohérence, sur la solidarité des uns et des autres.

En tout cas, le groupe de la majorité n'a pas exprimé le besoin de faire voter, en conseil municipal, une délibération concernant un vote de confiance sur ma tête.

Des énormités et la première, la plus importante, sachez que le 28 septembre, Madame MASCLET, nous n'avons pas voté une vente, Monsieur Daniel CORDONNIER était en droit de voter et de participer à cette délibération puisqu'il s'agissait le 28 septembre, de confier à Maître LEGENTIL, la vente d'un immeuble.

Mme MASCLET : Je n'ai pas parlé de vente, j'ai bien parlé de mise en vente.

M. LE MAIRE : Oui, mais Daniel CORDONNIER pouvait voter.

Bien. Pas de commentaire.

Mme MASCLET : Concernant les autres frais, vous m'avez parlé des frais, le dépôt de plainte que vous avez fait pour diffamation soit, mais concernant les autres frais, c'est-à-dire les frais de justice aujourd'hui, que cela engage, je ne parle pas de la diffamation, je parle des problèmes avec la Courée Douce.

Vous pouvez me répondre ?

M. LE MAIRE : Je vais vous dire que le tarif horaire sera aux alentours de 250 € de l'heure par l'avocat, aujourd'hui, l'affaire n'est pas terminée. Les frais d'avocats ne sont pas aujourd'hui clos. Cela va se situer, bien au-delà de 3 000 € certainement avec des frais d'huissiers.

Mme MASCLET : Donc ces frais sont bien pris, aussi, en charge par la ville. C'était ma question !

M. LE MAIRE : Pour la troisième fois, Madame MASCLET. C'est le Maire et la ville, vous regardez bien le tract, c'est bien le Maire et la ville qui sont attaqués.

Donc c'est la ville qui porte plainte pour diffamation.

Ce sont « le Maire et la Ville qui ont fait un cadeau de Noël à Daniel CORDONNIER » et sachez que Daniel CORDONNIER a porté plainte également en tant qu'adjoint puisqu'il est nommé dans le tract, il a porté plainte pour diffamation.

Vous aurez des précisions sur le coût, en temps et en heure. Aujourd'hui je ne vais pas vous donner un chiffre qui ne sera pas celui-ci et vous direz bien plus tard, Monsieur le Maire, vous nous avez annoncé lors du Conseil Municipal du 19 juin un chiffre qui est faux !

Aujourd'hui je ne suis pas en mesure de vous donner un chiffre approximatif.

Mme MASCLET : Sur les autres questions, est ce que vous pouvez me répondre ?

M. LE MAIRE : Non écoutez, nous continuons l'ordre du jour du Conseil Municipal, je demande à l'Assemblée de voter, de s'abstenir, de voter pour ou contre le passage de 9 à 8 adjoints. Qui est pour ?

Mme MASCLET : Très bien, excusez-moi, j'ai encore une intervention.

Si vous le permettez j'ai encore une intervention, je pense avoir le droit de m'exprimer, Monsieur le Maire, me semble-t-il ?

M. LE MAIRE : Tout dépend du sujet que vous allez aborder.

Si aujourd'hui, vous avez décidé, à la place de 24 questions orales, de faire des déclarations à chaque ordre du jour du conseil municipal, je vous arrête.

Je suis le Maire, je suis en mesure de vous autoriser ou pas à continuer à tenir de tels propos.

Mme MASCLET : Je peux ?

M. LE MAIRE : Si elle est courte, oui.

Mme MASCLET : Ce sera court.

Nous vous informons de notre décision de ne pas rester aux travaux du présent conseil municipal. Nous allons donc lire une courte déclaration motivant cette décision symbolique, mais qui nous coûte.

Le conseil municipal est devenu une simple chambre d'enregistrement de décisions déjà appliquées dans les faits.

Le dialogue républicain respectant les sensibilités différentes est devenu depuis trop longtemps totalement impossible.

Les règles élémentaires de courtoisie, de politesse y sont bafouées.

Le clivage politicien est institué en règle pour favoriser un fonctionnement clanique et le débat d'idées est devenu impossible.

Pour nous, la politique consiste en la défense de valeurs et de projets.

Pour nous, la politique doit être un combat d'idées et ne doit pas être un combat de personnes.

Pour nous, la politique doit être synonyme de défense de l'intérêt général et non la primauté d'intérêts partisans ou pire, d'intérêts particuliers.

Depuis la scission de notre groupe, voici une année, « Union pour Sin-le-Noble » est le groupe qui a porté le débat au sein de cette instance.

Que de problèmes auraient pu être évités, si les uns osaient le débat en conseil municipal, en y posant leurs questions.

Que de temps et d'énergie auraient pu être économisés au service des Sinois et si d'autres osaient la vérité dans leur réponse.

Ce n'est malheureusement pas le cas, de façon symbolique, en signe de protestation de voir la démocratie ainsi bafouée.

Constatant l'absence de transparence et une certaine opacité, nous avons décidé de ne pas siéger parmi vous ce soir en espérant que quelques-uns, dont nous ne pouvons croire que le cœur de gauche ne saigne pas aujourd'hui, auront un sursaut républicain et rendront possible le retour du débat républicain, de la démocratie, de la vérité au sein de cette assemblée et surtout feront que collectivement, nous replaçons le Sinois au centre des préoccupations.

Je vous remercie.

Nous vous remercions.

M. LE MAIRE : Jean-Paul, tu peux noter le départ de Madame MASCLET et de Monsieur CHOTIN à 19 heures.

Ces deux départs n'entachent pas le quorum puisque nous avons le quorum à 19 heures, malgré ces deux départs.

Je vous propose de reprendre l'ordre du jour du Conseil Municipal et je mets la délibération au vote, qui est pour le passage de 9 à 8 adjoints ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

ADOpte A L'UNANIMITE

II - AFFAIRES FINANCIERES

2.1 - Instauration d'une participation pour non-réalisation d'aires de stationnement (PNRAS) en application de l'article L233.1.2 du Code de l'Urbanisme.

M. LE MAIRE : Affaires financières.

M. VAN NIEUWENHUYSE : Je ne voulais pas l'imposer avant, ça fait un petit peu de respiration, mais concernant le poste de Monsieur Daniel CORDONNIER, je ne veux pas dire qu'il n'a rien fait pendant le temps où il n'était pas là, mais vous le répartissez comment, parce que cela fait un poste quand même très important.

M. LE MAIRE : Je prends en charge une partie de l'urbanisme, Jean Pierre STOBIECKI qui est adjoint délégué à la sécurité reprend toute la partie voirie y compris tout ce qui est administratif et toute la partie administrative financière est reprise par Philippe REANT.

Et nous avons mis en place un groupe de travail constitué de 4 élus et 2 techniciens sur les permis de construire et sur les déclarations d'intention d'aliéner.

Ce groupe se réunit une fois par mois ; il s'est réuni lundi dernier et nous passons en revue toutes les demandes de permis de construire et de DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner).

Voilà comment nous avons effectivement mis en place et compensé, ce poste d'adjoint.

M. REANT : Je tiens à préciser que l'on ne pouvait pas faire figurer le produit de la vente de l'immeuble parce que toute façon, la vente n'avait pas été délibérée, donc nous ne pouvons pas prévoir cela dans le budget primitif, ni dans le compte administratif...

Devant la multiplication des créations d'appartements dans des maisons ou immeubles de la ville, les places de stationnement font de plus en plus défaut.

C'est pour cela que nous mettons en place cette participation pour la réalisation d'aires de stationnement.

Le montant de cette participation pour l'année 2012 ne peut excéder 17 137,48 € par place de stationnement.

En application de l'article R322 du Code de l'Urbanisme, le produit de la participation doit par ailleurs être obligatoirement affecté, dans les 5 ans, à la réalisation d'un espace public de stationnement, sous peine de reversement aux bénéficiaires de l'autorisation d'urbanisme. Il importe de souligner que cette participation sera supprimée définitivement le 1^{er} janvier 2015, conformément à l'article 28 de la loi de finances rectificative n°2010.1658 du 29 décembre 2010 portant notamment la création de la nouvelle taxe d'aménagement communal.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'instituer une participation par place de stationnement manquante dans le cas où le constructeur ne peut satisfaire aux normes réglementaires en matière de stationnement lorsque des contraintes d'ordre technique ou urbanistique empêchent réellement la réalisation matérielle des places.
- d'appliquer sur l'ensemble du territoire de la commune les articles L 123.1.2 et L 332.7.1 du Code de l'Urbanisme pour les opérations de construction nouvelles, d'aménagement et de changement de destination générant la création de nos logements.
- de fixer au regard des articles visés ci-dessus, du code de l'Urbanisme, le montant de la participation par place de stationnement manquante à 10 000 €, actualisables annuellement sur la base de l'évolution du dernier indice du coût à la construction et de décider que le montant de ces participations sera versé au chapitre 13 du budget communal, article 1345 et que les sommes ainsi recueillies seront affectées à la réalisation d'emplacements publics et de stationnement.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions sur la mise en place de cette participation pour non-réalisation d'aire de stationnement ?

M. WANNEPAIN : Y a-t-il un effet rétroactif pour les bâtiments qui sont déjà construits ?

M. LE MAIRE : C'est à partir de la validation du permis de construire en sachant que ce dispositif est applicable à partir du 1^{er} janvier 2013.

Mme BRIDOUX : Les lois avec effet rétroactif, c'était la période de PETAIN, sinon tu ne peux pas.

M. LE MAIRE : Bien. Roger ?

M. MARIE : Si j'ai bien compris pour qu'il n'y ait pas d'opacité dans ce dossier, la commune fait payer des promoteurs qui ne construisent pas des places de parking.

Elle utilise les sous qu'elle perçoit pour en créer, mais je suppose qu'elle doit les créer à l'emplacement où ils auraient dû être faits par les propriétaires ?

Cela veut dire que l'on sanctionne quelqu'un qui construit un bâtiment, qui ne fait pas de place de parking juste à côté. Nous le sanctionnons, car nous le faisons payer, mais elles n'auront pas lieu ces places de parking, nous lui prenons des sous pour en faire ailleurs.

J'avoue que je ne comprends pas bien la logique de la chose, car si nous construisons un bâtiment et qu'il faut faire des parkings, c'est pour que les personnes qui vont dans ce bâtiment, se garent. Si la commune ne suppléait pas, quelle est sa légitimité pour percevoir et pour sanctionner ?

Voilà ma question.

M. LE MAIRE : En fait, ce dispositif de participation pour non-réalisation des aires de stationnement est surtout fait pour dissuader des aménageurs qui achètent un immeuble, une maison et qui la découpent en deux ou trois appartements.

Cela se fait de plus en plus fréquemment sur le territoire de Sin et dans d'autres communes. Des communes comme Douai ont mis en place ce dispositif qui dissuade. Effectivement, cela fait un coût supplémentaire et sur Sin-le-Noble, nous retrouvons, par exemple, au-dessus de la banque rue de Verdun, à l'angle de la rue de Verdun et de la rue Vaillant, vous trouvez un autre exemple sur lequel, effectivement il y a une demande de fourniture EDF, rue Lemette, où un logement, une habitation est découpée en trois.

Et ces aménageurs évidemment visent les moindres coûts ; on le sent bien, une maison qui vaut 150 000 €, on la découpe en trois avec des loyers parfois excessifs et très chers ; ils ne prévoient pas le stationnement. C'est-à-dire que les locataires sont dans l'incapacité de stationner.

Vous avez un exemple très concret à la fois pour le stationnement et à la fois pour les poubelles, c'est l'immeuble qui se trouve anciennement Photographe Dumont, avenue Salengro et rue des Frères Martel, c'est l'exemple type où les personnes sont incapables de se garer, incapables de ranger les containers poubelles et il faut y remédier.

Effectivement, c'est une participation qui permet de dissuader un aménageur à aller vers la découpe. Une participation de 10 000 € par logement pour nos stationnements, ces 10 000 € sont versés sur un compte et ce compte servira à créer du parking sur le territoire de la commune et pas obligatoirement à l'endroit même de son locataire.

Quand c'est possible, pourquoi pas bien sûr, mais nous avons été confrontés à plusieurs demandes depuis 2008, je pense à la rue Lamendin, par exemple, à côté du PMU où effectivement nous avons préféré plutôt que de créer du parking, favoriser l'implantation d'un particulier pour sa maison.

Le terrain coûtait 70 000 €, il fallait l'aménager, il fallait l'éclairer. Financièrement, il paraissait difficile de réaliser ce parking.

Je prends un autre exemple, rue Kléber VERRIEZ, où effectivement ils ont besoin des parkings, il n'y a plus de stationnement sur les trottoirs, les riverains ont du mal à stationner. La réponse a été faite aux riverains, je les ai rencontrés, il faudrait que l'on achète un immeuble, le démolir et construire un parking.

Nous avons besoin de constituer effectivement un budget, consacré d'un point de vue spécifique, à la création de stationnements. Je ne vais pas dire que cela va nous ramener beaucoup d'argent cette participation, j'en serais étonné, mais cela peut dissuader effectivement des personnes qui ont l'intention de profiter des demandes de logements pour découper un immeuble en 1, 2, 3 voire plus.

M. MARIE : Pardon de continuer là-dessus, mais je mets cela en rapport avec une autre délibération qui viendra beaucoup plus tard, sur le réaménagement des trottoirs de la rue Paul Foucault, et la convention avec la CAD.

On nous dit, comme il reste des espaces aménagés, car nous allons accueillir des logements et leurs trottoirs, il reste à aménager des espaces de stationnement et donc la CAD, si j'ai bien compris, va mettre une participation de 55 000 € pour faire des places de parking.

La ville remboursera à la CAD, c'est la CAD qui avance l'argent, c'est ce que je veux dire. Effectivement c'est la commune qui va payer, mais alors, pourquoi est-ce que ce ne sont pas les promoteurs qui vont construire les logements là-bas, qui sont astreints à faire des places de parking ? Pourquoi est-ce que c'est la commune qui va les faire ?

Cela me paraît entrer en contradiction avec ce que l'on vient de discuter.

M. LE MAIRE : Roger, sur l'écoquartier du Raquet, les aménageurs qui s'installent sur l'écoquartier du Raquet ou le particulier, en lot libre, sont tenus de créer au moins une place et demi de parking. C'est l'obligation.

La partie publique, dont fait l'objet cette prochaine délibération, c'est-à-dire notre voirie, cela nous appartient.

Elle n'appartient pas à l'écoquartier du Raquet, et cette partie-là était utilisée déjà comme stationnement, notamment pour les lycéens.

Nous ne faisons que de rendre cohérent, l'aménagement de l'écoquartier du Raquet. Ils assurent l'éclairage, ils assurent le trottoir qui est juste derrière l'aménagement que l'on doit prendre et il nous reste la partie ville à hauteur de 55 000 € pour terminer cet aménagement, côté rue Paul Foucault, face au lycée.

C'était déjà du parking, et nous le rendons cohérent par rapport à l'écoquartier du Raquet.

D'autres remarques sur cette participation qui va s'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2013 ?

Et nous incitons déjà les aménageurs dans le cadre de la validation des permis de construire.

Ce sera signifié aux candidats.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2.2- Fonds de concours de la CAD – 2012.

M.REANT : La ville de Sin-le-Noble ouvre droit auprès de la Communauté d'Agglomération du Douaisis au titre de l'année 2012 à un fonds de concours de 164 016 € pour lequel, elle déposera différents dossiers respectant les conditions de ce fonds.

La ville peut choisir d'utiliser ce fonds de concours communautaire mis à sa disposition pour financer des dépenses d'investissement, mais aussi des dépenses de fonctionnement relatives à un équipement public.

Ces dépenses de fonctionnement concernent des frais inhérents à la maintenance technique de l'équipement public (contrats d'entretien, petites réparations, nettoyage). Les traitements d'agents de maintenance ou d'animation ne peuvent pas être subventionnés.

Le financement sur ces dépenses de fonctionnement ne peut excéder le montant lui-même consacré par la ville sur ces mêmes frais et se fera sur des montants TTC.

Le conseil municipal décide de solliciter, auprès de la CAD, le bénéfice de ce fonds de concours pour les dépenses de fonctionnement suivantes :

- Contrats de prestations liés à l'exploitation des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation, de traitement des eaux et de climatisation des bâtiments communaux et de la piscine de Sin-le-Noble pour une dépense de 354 994 € TTC.
- Contrats d'entretien des réseaux de l'éclairage public, de l'éclairage des stades et de signalisation lumineuse pour une dépense de 95 428,84 €.

La dépense sera inscrite au chapitre 74 de l'exercice courant.

L'essentiel des fonds de concours sera consacré au fonctionnement.

Mme BRIDOUX : Je dois dire que je m'en félicite, car le fait de le faire en investissement, c'est peut-être au niveau des dossiers, plus facile, mais le faire en fonctionnement, pour notre budget, c'est plus intéressant.

M. LE MAIRE : Effectivement, c'est la première année que nous passons ce fonds de concours en fonctionnement et nous sommes tenus, là aussi, en fonctionnement de fournir les factures puisque ce fonds de concours ne peut pas excéder la facture. Nous fournissons les factures au montant indiqué dans la délibération à la fois pour l'éclairage et pour le chauffage. Et Philippe, sache que ce sera voté en bureau communautaire ce jeudi et en conseil communautaire à la fin du mois.

M. VAN NIEUWENHUYSE : Le fonctionnement c'est tous les ans ?

Nous allons avoir cette somme tous les ans ?

M. LE MAIRE : Nous allons demander la totalité de ce fonds de concours. Cette année il est de 164 016 €. Habituellement en investissement, nous prenons la totalité et en fonctionnement, ce sera la totalité également.

Tu t'étonnes que l'on utilise la totalité de cette somme pour la partie fonctionnement ?

M. VAN NIEUWENHUYSE : Je ne m'étonne pas, je demande simplement si au bout d'un an, cela va être de nouveau renouvelé, de telle manière que l'on puisse continuer le fonctionnement ou si c'est la municipalité qui va supporter le fonctionnement de ces infrastructures.

Un investissement, cela se passe en une fois et après c'est fini.

M. LE MAIRE : Nous avons aujourd'hui des factures de chauffage, des factures d'éclairage et cela rentre dans le dispositif de fonds de concours.

C'est-à-dire que la CAD accepte de régler ce fonds de concours pour des factures relatives à du fonctionnement.

Et c'est un avantage pour nous, effectivement, nous limitons notre budget de fonctionnement à hauteur de 164 000 €.

D'autres remarques ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

A l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2.3 – Décision Modificative n°1 – Budget 2012

M. REANT : Il vous est proposé comme modification, en investissement, pour l'acquisition d'un logiciel service logement, 6 500 €.

Pour une armoire sur les crédits de dépense imprévue, 1 410 €.

Pour l'école de musique : deux barytons, deux saxophones, un cor, un poste CD et un clavier numérique, pour 6 470 €.

Pour l'harmonie encore, 3 tambours de défilé, une paire de bongos, 1 600 €.

Et pour la toiture du logement rue Dannay, 11 000 €.

En fonctionnement : pour le repas de concours jardins fleuris : 5 820 €.

Transports concours jardins fleuris : 3 900 €.

Complément participation SIRFAG : 15 000 €.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions sur cette décision modificative ?

Je vous propose de passer au vote ?

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ? 2

Jean-François, je reviens sur la précédente, mais effectivement, c'est la CAD qui décide du montant, c'est une décision communautaire qui fixe le montant, tous les ans, attribué aux différentes communes de la CAD.

ADOPTE

IV – LOGEMENT – Instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants

Mme BRIDOUX : Pour cette délibération c'est l'instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Il faut savoir qu'il y a deux types de choses. Il y a ce que l'on appelle la taxe sur les logements vacants (TLV), cette taxe-là est complètement différente et elle est beaucoup moins restrictive.

Mais nous n'avons pas le droit de l'appliquer, c'est pour les grandes agglomérations.

Ce que nous vous proposons, c'est que la taxe d'habitation que nous votons chaque année soit appliquée aux logements vacants, mais il y a beaucoup de restrictions, puisqu'il faut que les logements n'aient pas été occupés pendant 5 ans, il faut que les logements soient habitables, non meublés, que ce ne soit pas de la faute du propriétaire si c'est vacant.

Il y a 600 logements à Sin-le-Noble où les personnes paient un impôt foncier et ne paient pas de taxe d'habitation. Il y a 600 logements vacants.

Mais, cela ne veut pas dire que ces logements vacants vont être soumis à la taxe d'habitation puisque cette délibération se veut incitative pour que les propriétaires ne laissent pas se dégrader un bien. Cela arrive, ce n'est pas pour que cela rapporte « de l'argent à la commune », mais c'est surtout pour inciter les propriétaires à louer dans de bonnes conditions.

Donc, c'est la taxe d'habitation qui s'appliquera, mais avec beaucoup de restrictions, vous l'avez vu et c'est encore une décision qui ne peut être appliquée qu'en janvier 2013, donc l'année prochaine.

M. LE MAIRE : Bien. Jean-François ?

M. VAN NIEUWENHUYSE : Oui, moi à priori, je suis tout à fait pour, mais sur les 600 logements qui ont été émis, il va en rester combien ?

Quand nous voyons que pour les logements dont la durée d'occupation a été supérieure à 30 jours consécutifs au cours des 5 dernières années, moi je suis n'importe quel vendeur de sommeil, je fais venir quelqu'un de ma famille, je le loge pendant le mois juillet-août pour faire Sin-le-Noble sur plage et comme ça, je suis tranquille.

Mme BRIDOUX : Vous avez tout à fait raison, mais en général les marchands de sommeil louent très cher et louent tout le temps. C'est vraiment pour des logements qui resteraient à l'abandon, au-dessus d'un commerce ou dans certains héritages. C'est vraiment incitatif pour que, devant le manque de logements du Douaisis, je le rappelle, il manque 6 000 logements dans la partie CAD, c'est bien pour cela que nous en construisons autant, y compris au Raquet. C'est vraiment être incitatif, c'est un signal, pour que les propriétaires mettent en location, du moment bien sûr que les conditions de location sont louables.

Je vous l'accorde sur les 600, il ne va pas y en avoir beaucoup, puisque ce sont les services fiscaux qui vont pouvoir apprécier tout cela. C'est vraiment incitatif, plus presque symbolique qu'efficace, je vous l'accorde.

M. MARIE : Je comprends bien que ce soit incitatif, mais c'est bien peu de choses quand même. Il existe une loi sur le logement opposable. Je ne sais pas comment elle peut s'appliquer cette loi, mais quand il y a des personnes qui sont sans toit, et que l'on a des toits inoccupés, nous devrions pouvoir, normalement, intervenir et loger les gens y compris de façon obligatoire, contraignante. C'est la loi et elle a été faite pour ça.

Si nous ne pouvons pas l'appliquer, je ne comprends plus. Je comprends bien que l'on fasse des incitations si nous ne pouvons pas l'appliquer, mais je suppose que c'est parce que l'on ne peut pas l'appliquer que l'on fait ces incitations.

Ou alors, pourquoi on ne peut pas l'appliquer, voilà ma question pour qu'elle soit plus simple.

Mme BRIDOUX : Avec la loi D.A.L.O, (Droit Applicable au LOgement) en réalité, l'Etat réquisitionne un bailleur, mais la plupart du temps, un bailleur public.

Les dossiers sont faits pour les personnes qui sont, par exemple, menacées d'expulsion, qui sont hébergées. Il y a des tas de critères pour être recevable au niveau du D.A.L.O, cela fonctionne. Nous sommes un des arrondissements derrière Lille, où il y a le plus de dossiers et des dossiers qui vont jusqu'au bout.

Nous conseillons fortement aux personnes qui sont dans cette situation, à critères urgents, de faire un D.A.L.O, parce qu'à partir de là, un bailleur est réquisitionné, et même s'il y a une dette ancienne, même s'il y a une expulsion, même s'il y a des problèmes, le bailleur social est réquisitionné.

Mais, pour l'instant, je n'ai pas vu de réquisition de bailleur privé.

M. LE MAIRE : Y a-t-il d'autres interventions ?

Je vous propose de passer au vote ?

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

V - JEUNESSE ET SPORTS

5.1 - Subvention de fonctionnement à l'Association Football en Salle (AFS)

M. CAMPISANO : Le président est Monsieur Amar MOUETTER, pour situer un peu l'association de Football.

Afin d'aider l'Association Football en salle à assurer ses frais de fonctionnement en 2012, il vous est proposé de verser une subvention de fonctionnement de 1 000 €.

Cette dépense sera imputée au budget communal au chapitre 6574.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions, des remarques ?

M. HIOLLE : Je voudrais connaître le montant de la subvention 2011 ?

M. CAMPISANO : 1 000 € aussi. La subvention a été demandée en début d'année. 1 000 € l'année dernière, 1 000 € cette année également, plus 500 € d'exceptionnel.

L'exceptionnel n'a pas eu lieu parce que l'association sportive a déclaré forfait général au niveau du championnat, ce qui fait qu'au mois d'octobre, le championnat s'est arrêté pour eux.

La subvention que l'on vote habituellement au mois de mars est pour le championnat qui commence le 1^{er} septembre 2011 et qui se finit le 30 juin 2012.

Comme ils n'étaient plus en championnat, nous ne pouvions pas accéder à leur demande.

Comme il y a eu des pénalités, nous ne pouvions pas faire autrement.

Cet argent qui est demandé, c'est pour le début de saison, pour qu'ils puissent accéder au championnat 2012-2013.

M. HIOLLE : J'ai posé cette question justement pour renseigner le conseil municipal.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5.2- Subvention exceptionnelle à l'Union Avenir Basket (UAB) Sin Dechy Ostrevent.

M. CAMPISANO : C'est une demande de subvention exceptionnelle pour un évènement qui a déjà eu lieu entre les deux conseils municipaux. Nous ne pouvons pas faire autrement.

Suite à leurs bons résultats, les jeunes du club Union Avenir Basket, Sin, Dechy Ostrevent, ont été qualifiés en championnat de France.

Les minimes garçons pour les ¼ de finale à Strasbourg, les cadettes pour les ¼ de finale à Nantes.

C'était indiqué qu'en cas de qualification, ces deux équipes iraient en finale.

La finale a eu lieu pour les minimes garçons qui sont vice-champions de France minimes, maintenant, nous pouvons le déclarer.

Les cadettes à Vineuil ont perdu en ¼ de finale, sont la 4ème meilleure équipe de France.

En classement, c'est important de le savoir.

Afin d'accompagner ce club dans cette programmation, pour faire face aux dépenses supplémentaires, il vous est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 800 € sur un total de dépenses de 7 200 €.

La dépense en résultant sera imputée au crédit disponible à l'article 6748.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions sur cette demande de subvention ?

M. DUPONT : Est-ce que l'on connaît la participation des autres villes ?

M. CAMPISANO : Nous connaissons celle de Dechy, 600 €.

Je précise quand même que pour l'Union Avenir Basket, Sin Dechy Ostrevent, la ville de Sin-le-Noble participe avec les deux clubs de basket, le basket local et le basket Union avec Dechy. Dechy participe à hauteur de 32 000 €, Sin le Noble participe à hauteur de 33 000 € sur un budget global de 132 000 €.

Nous sommes pratiquement les deux villes réunies à la moitié du budget, parce que nous avons fait une union entre Dechy et Sin-le-Noble au niveau du Basket, sinon rien ne pouvait exister.

Le basket existe uniquement parce qu'il y a l'union.

Je profite de l'instant qui m'est donné, pour parler de l'UAB, si je peux me permettre, pour signaler que l'équipe Seniors Garçons a gagné son championnat en pré Nationale Sénior et accède à Nationale III, et que les filles qui étaient en Nationale II, qui devaient descendre en Nationale III, sont maintenues en Nationale II.

Pour Sin-le-Noble, ce sont les deux équipes les plus élevées, tous sports confondus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5.3- Subvention exceptionnelle de Dechy Sin Basket.

M. CAMPISANO : C'est l'union locale. Le dimanche 10 juin, l'Union Dechy Sin Basket a organisé son premier tournoi des écoles de basket pour les enfants nés en 2003 et 2004.

Ce tournoi a regroupé 8 équipes dont 4 de l'Union Dechy Sin Basket.

Ce sont les villes environnantes qui sont venues, comme Anhiers, aux petites écoles de basket.

Afin d'aider au financement de cette manifestation, il vous est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 550 €, demandée déjà au mois de novembre 2011.

La dépense en résultant sera imputée au crédit disponible à l'article 6748.

Elle a eu lieu, il y avait 300 jeunes enfants, ce sont des enfants de 8 et 9 ans. Le public a répondu présent, parce que les parents étaient là, ils accompagnaient leurs enfants, c'était un réel succès.

M. LE MAIRE : Merci Vincent, y a-t-il des questions sur cette 3^{ème} demande de subvention ?

M. HIOLLE : Petite intervention sur le sport à Sin-le-Noble.

Je voulais vous signaler que l'équipe de Football des Epis Foot, leurs deux équipes séniors sont champions de leur poule et montent en catégorie supérieure.

Puisque l'on parle des autres équipes, je veux bien parler de celle-ci aussi. Nous n'en parlons pas beaucoup, et les jeunes ont perdu en finale du challenge ESCAUT.

Les débutants ont participé à peu près à 20 plateaux et le club des Epis Foot a organisé 10 plateaux sur leur club.

C'est tout ce que je voulais dire.

M. LE MAIRE : Merci Christian pour ces précisions concernant l'activité des Epis Foot et le niveau obtenu cette année.

Je vous propose de passer au vote, s'il n'y a pas d'autres remarques pour ces 3 demandes : une de fonctionnement et deux exceptionnelles.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

VIII – AFFAIRES SCOLAIRES – Subvention exceptionnelle à l'OCCE de l'école maternelle Jean Jaurès

M. LE MAIRE : Il semblerait, l'information est tombée très tardivement en fin d'après-midi, que l'école maternelle Jean Jaurès abandonnerait son projet de cabanes de poupées, dans le cadre du 85ème colloque national de l'A.G.E.E.M. Compte tenu du coût de l'élaboration de ces cabanes, l'association ou l'école n'est pas en mesure d'assurer le reste et abandonne ce projet.

La demande est purement et simplement ajournée.

Nous passons à la vie associative.

POINT SUPPRIME

IX - VIE ASSOCIATIVE – DEMOCRATIE LOCALE

9.1 - Forum des associations – prix du repas

M. KRZYKALA : Bonsoir à tous.

Les 29 et 30 septembre prochains aura lieu le forum des associations. Il se déroulera de façon suivante : le samedi 29 septembre, le forum se déroulera à la Salle Henri Martel, comme d'habitude, avec la présentation des associations sportives et non sportives.

Le dimanche, chose que l'on innove cette année, un repas sera proposé à la salle de restauration scolaire primaire et maternelle de la Nichée.

D'habitude, le repas se passait le soir, mais avec les personnes qui sont fatiguées, il faut débarrasser ce n'était pas assez chaleureux. Nous préférons prendre une journée supplémentaire voilà pourquoi nous vous proposons cela cette année.

Il vous est proposé de fixer le repas à 5 €, tarif unique, d'autoriser Monsieur le Maire à régler, par voie d'arrêtés, les modalités de perception de ce prix (régie de recette).

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions, des remarques, sur cette délibération qui fixe le repas à 5 € ?

M. DUPONT : C'est le restaurant scolaire qui va préparer le repas ?

M. KRZYKALA : Ce sont des bénévoles qui préparent le repas. C'est fait par le service de la vie associative qui dirige tout, avec des bénévoles. Je peux vous donner un peu plus de renseignements.

Cela commence à 10 heures avec un petit déjeuner pour tous à l'accueil, les participants, les visiteurs.

Reste à définir encore avec Monsieur le Maire, cela n'a pas encore été fait, l'inauguration entre 11 heures et 12 heures, suivant son agenda, pour le samedi. Ca durera jusqu'à 19 heures.

L'école de musique sera là, les Mystères de l'Ouest, entre autres, le sport, le jujitsu, les groupes de musique et autres.....

Le dimanche à partir de midi, c'est un apéritif dinatoire ; s'il fait beau, nous le ferons dehors, suivi d'un buffet campagnard avec animation musicale également.

Une réunion de préparation pour les associations désireuses de participer à ce forum se fera le 25 juin à la salle Coutteure.

Toutes les associations ont dû déjà recevoir un petit bristol pour répondre aux questions lors de cette réunion.

M. LE MAIRE : Merci Guillaume, pour ces précisions. Le 29 septembre, forum des associations et le dimanche, pour un prix très modique de 5 €, repas très convivial à la Nichée, le midi.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

VOTE A L'UNANIMITE

9.2 – VIE ASSOCIATIVE – DEMOCRATIE LOCALE – Subvention exceptionnelle à l’association SINergies

M. KRZYKALA : Afin de sensibiliser et dynamiser les jeunes sur l’écriture et la lecture, un atelier d’écriture « VIVA LES MOTS » a été mis en place durant l’année 2011-2012 par l’association SINergies au centre social. Celui-ci a permis à trois d’entre eux d’écrire un roman à six mains sous la houlette d’un auteur local, Didier HERMAND. Ce roman a été publié à 150 exemplaires. Fort de cette réussite, de nouveaux projets ont été déposés (par l’association SINergies) en partenariat avec la MJC/Maison des Arts. Pour l’année 2012-2013, ce projet se déclinera en deux temps :

- un atelier d’écriture,
- un atelier d’expression artistique.

Il vous est proposé d’accorder à cette association SINergies, une subvention exceptionnelle de 1 000 €, la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget communal, chapitre 6748.

M. LE MAIRE : Merci Guillaume, y a-t-il des remarques, des questions sur cette subvention exceptionnelle accordée à l’association SINergies ?

Je vous propose de passer au vote.

Marina, tu précises ton vote ?

Mme DABONNEVILLE : Comme j’ai un pouvoir, je ne vote que pour le pouvoir.

M. LE MAIRE : Parce que Marina DABONNEVILLE est présidente de l’association SINergies. Marina DABONNEVILLE, personne physique ne participe pas au vote, mais votera pour son pouvoir.

Mme BRIDOUX : A cette époque-ci de l’année, est-ce que les autres subventions sont assurées complètement, ou est-ce qu’il a encore des inconnus ?

Mme DABONNEVILLE : J’ai reçu une réponse officieuse de la DDCS, comme elle est officieuse, je sais que je vais être financée, mais je ne peux pas en dire le montant ici.

Nous avons fait d’autres demandes, pour l’instant pas de réponse.

Pour le Département, nous attendons un nouveau dépôt de dossier, une nouvelle formule doit être sortie pour la fin du mois de juin.

M. LE MAIRE : Pas d’intervention ? Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l’unanimité.

ADOPTE A L’UNANIMITE

X- CULTURE – FETE – COMMUNICATION

10.1 - Ecole de Musique/Théâtre/Espace Danse, modification du règlement intérieur

Mme DABONNEVILLE : Bonsoir à tous.

Il s'agit de voter le règlement intérieur modifié pour l'école de musique, théâtre, espace danse. L'école de musique « Claudine COLLART » est aujourd'hui un véritable pôle d'activités artistiques qui permet de se former à plusieurs disciplines :

- la musique et le chant,
- le théâtre,
- la danse.

Le précédent règlement intérieur de l'école de musique avait été approuvé lors du conseil municipal du 15 décembre 2008. Afin d'intégrer et de tenir compte de cette évolution de l'activité de l'école de musique qui a englobé en son sein, l'espace danse et la discipline théâtre, il vous est proposé de mettre en place :

- le règlement intérieur actualisé,
- le règlement des études.

Je ne vais pas faire le détail du règlement intérieur, ce serait trop long, mais le règlement intérieur reprend les objectifs, les obligations, tout ce qui permet de gérer à bien, l'espace.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions, des remarques, sur ce règlement intérieur, école de musique, théâtre et danse ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XI-PERSONNEL COMMUNAL

11.1 - Ecole de Musique/Théâtre/Espace Danse – Personnel communal – modification de poste

M. LE MAIRE : Les points concernant le personnel communal.

Le premier concerne une modification de poste. Il s'agit de passer de 17h30 à 19h30 pour un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique. Il s'agit d'une personne de l'école de musique.

Il vous est demandé de passer de 17h30 à 19h30, suite à la fusion de la 3^{ème} et 4^{ème} année de formation musicale.

Y a-t-il des questions, des remarques, sur ce passage de 17h30 à 19h30 ?

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?
Vote à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11.2 – Création de postes ATSEM

M. LE MAIRE : Le point suivant concerne la création de postes d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles. Il s'agit de deux agents de la ville qui ont obtenu leur concours d'ATSEM et qui sont nommés ATSEM.

Je rappelle que la création de postes ne signifie pas deux nouveaux postes. Il s'agit en fait de créer des postes pour les deux personnes qui ont obtenu leur concours, et ce, à partir du 1^{er} septembre 2012.

Avez-vous des questions sur cette délibération ?

Je vous propose de passer au vote ?

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11.3 – Création d'un poste d'adjoint d'animation à 32h25 par semaine

M. LE MAIRE : Le 3^{ème} point concerne la création d'un poste d'adjoint d'animation à 32h25 par semaine.

Il s'agit d'additionner, pour la même personne qui faisait un nombre d'heures dans un poste et un nombre d'heures sur un autre poste. Ces deux postes cumulés font 32h25 par semaine.

Il s'agit d'un animateur du centre social, qui faisait à la fois animateur et aussi pause méridienne à l'école maternelle.

C'est pour simplifier la fiche de paie et la gestion de la paie pour cette personne tout simplement.

Y a-t-il des remarques et des questions sur ce projet de délibération ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XII– DIVERS

12.1 - Projet de rénovation urbaine (PRU) Demande de subvention de fonctionnement Poste de chargé de Mission Volet Social (1 ETP)

M. LE MAIRE : En point divers, nous avons la première délibération qui renouvelle, là aussi, une demande de subvention auprès de différents organismes tels que la CAF, l'ANRU et bien évidemment la ville de Sin-le-Noble, pour le poste du chargé de mission du volet social dans le cadre de la rénovation urbaine.

Je rappelle que ce poste était financé sur 5 ans et nous arrivons dans la 5^{ème} année. Ce volet social a démarré en novembre 2007 et se terminera en novembre 2013.

Ce poste est estimé à 45 618,00 €.

Vous avez tout le détail de ce chargé de mission dans ce projet de délibération, tout au moins les grandes lignes : coordination et suivi du dispositif d'insertion par l'économie, la gestion urbaine de proximité et la coordination et le suivi du processus de relogement.

Avez-vous des questions, des remarques sur le renouvellement de cette demande de subvention ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Je rappelle à l'assistance que vous êtes tenus de respecter la sérénité, le calme et si possible soit d'éteindre vos portables, soit de les mettre en vibreur. Merci.

12.2 – Revalorisation des tarifs municipaux pour l'année 2012

M. LE MAIRE : Le deuxième point concerne la revalorisation des tarifs municipaux, vous avez toute la grille. Je pense que vous avez eu le soin de l'étudier.

Nous avons simplement appliqué la revalorisation à 2,4 % qui correspondent au taux d'inflation avec un arrondi.

Une remarque concernant certains tarifs, vous voyez que c'est applicable au 20 juin, sauf, et je vous demande de corriger, pour le marché et le Cyber centre Citoyen, suite à une émission de tickets et qui prendra effet non pas au 20 juin, mais au 1^{er} juillet 2012, le temps de faire la démarche auprès du Trésor Public.

Je répète, application d'une revalorisation à 2,4 % applicable à partir du 20 juin sauf pour le marché au 1^{er} juillet et pour le Cyber centre Citoyen également.

Une précision également concernant les centres sociaux qui se trouvent à la 5^{ème} page : la notion de plein tarif concerne ceux qui ont un quotient familial CAF supérieur à 560 € et la notion de tarif réduit fait référence au quotient familial CAF inférieur ou égal à 560 €.

Il vous est demandé de prendre en compte ces précisions.

Y a-t-il des questions, des remarques, Benjamin ?

M. DUPONT : Concernant les locations de salles pour la salle MARTEL, pour les manifestations payantes pour le public et associations non sinoises, qu'est-ce qui justifie une hausse de 9 % comparée aux autres ?

M. LE MAIRE : C'est lequel ?

M. DUPONT : Manifestation payante pour le public et associations non sinoises.

M. LE MAIRE : Nous passons de 1 523 à 1 660.

Effectivement, c'est un arrondi à la dizaine d'euros. Ceci dit, cela concerne des associations extérieures à Sin-le-Noble. Cela peut paraître dissuasif, mais ça reste très appréciable pour une salle de cette qualité, pour une association non sinoise, qui, en général, fait payer l'entrée.

Benjamin, le chiffre est erroné, c'est 1 560 €. Ça te va ?

Donc 1 560 € ?

Si vous avez d'autres anomalies à révéler, il ne faut pas hésiter.

M. MARIE : Ce n'est pas une anomalie. Enfin si, si on veut. Moi, je le dis depuis le temps de Madame PEZIN mais je le redis encore, je ne comprends pas pourquoi nous faisons des tarifs sinois et non sinois.

Je sais que cela se fait partout dans la communauté d'agglomération, mais je ne vois pas l'intérêt d'être en communauté d'agglomération, si nous ne sommes pas capables d'unifier les tarifs et de mutualiser les moyens.

Ce serait quand même nécessaire, d'autant que je remarque au passage que quand vous êtes non sinois, il vaut mieux être vivant que mort, vous me direz que c'est vrai pour tout le monde, mais deux urnes pour les Sinois au cimetière du Nord de Sin-le-Noble, 210 €, deux urnes pour les non-Sinois, 420 €, le double.

Si vous êtes mort, c'est le double.

Si vous êtes vivant et que vous faites de l'aquagym, dix leçons pour les Sinois, 34,30 €, dix leçons pour les non sinois, 46,80 €, là ce n'est pas le double...

Il vaut mieux, effectivement être vivant.

Enfin, pour être sérieux, je commence à en avoir assez, moi, que dans une communauté d'agglomération où, soi-disant, nous travaillons ensemble, nous ne puissions pas assurer à tout le monde les mêmes moyens. D'autant que cela devient de plus en plus ridicule, parce que quand vous regardez les clubs de basket qui sont faits en commun par Sin-le-Noble et les villes d'à côté, nous les subventionnons de la même façon et nous ne demandons pas aux joueurs d'où ils viennent, ils sont là, et participent à un effort commun.

C'était pour dire cela et de façon annexe, si l'on augmente de 2,4 %, en effet, il faudrait peut-être augmenter les salaires de la même façon.

Moi, je suis pour l'échelle mobile des salaires, quand les prix augmentent, les salaires devraient augmenter.

C'est par rapport à l'inflation, d'accord, mais les salaires n'augmentent pas comme l'inflation, justement. Donc, nous augmentons les tarifs, mais les salaires n'ont pas augmenté dans cette proportion-là, loin de là.

M. LE MAIRE : Malheureusement, sur le territoire de la CAD, les taxes et les locations ne sont pas uniformes. Chaque commune décide du montant de ses taxes et décide de la tarification de « commune » ou « hors commune ».

Ceux qui ne paient pas d'impôt, évidemment sur Sin-le-Noble, paient un tarif plus cher qu'un Sinois qui paie éventuellement des impôts.

Je rappelle que nous n'avons pas augmenté les impôts depuis 3 ans, mais nous avons pris une position qui consiste à valoriser les tarifs de différents services, à hauteur de l'inflation.

Vincent, tu voulais ajouter quelque chose ?

M. CAMPISANO : Je voulais dire tout simplement qu'au niveau de la piscine, je prends l'exemple, comme la séance scolaire, pour l'enfant sinois en classe préparatoire et élémentaire, c'est gratuit. Si nous ne faisons pas gratuit pour les nôtres, tous les habitants des environs vont venir faire leur séance scolaire à Sin-le-Noble gratuitement.

Nous sommes obligés au niveau de la piscine de mettre sinois ou pas sinois. Après quand ils sont dans l'eau, nous ne voyons pas la différence, mais au niveau des séances scolaires, nous ne pouvons pas faire autrement.

Mme JUPIN : Je voulais voir, concernant le mètre linéaire pour les braderies de 2010 à 2012. En 2010, nous étions à 60 centimes le mètre linéaire, nous sommes passés à 1,05 €.

Cela commence à faire beaucoup d'augmentation, les associations ne sont pas forcément toutes très riches.

Le mètre linéaire, lorsque l'on organise une braderie, cela va très vite, et il faut compter que sur une place que l'on vend, nous reversons maintenant au moins la moitié à la commune.

Cela commence à faire beaucoup.

M. LE MAIRE : C'est vrai que lorsqu'un organisme ou association propose une braderie sur le territoire de Sin-le-Noble, si le mètre linéaire coûte 3 €, il y a 1 €... et très bientôt, il y aura 1,05 € de versé pour la ville.

Cela coûte aussi pour la ville, il faut nettoyer et souvent, il y a les services de la ville. Ça se déroule soit un jour de fête, soit un dimanche et souvent nous faisons appel à l'entreprise THEYS quand, effectivement, la braderie est importante.

Cela coûte à la ville.

Ceci dit, la question avait été posée à la réunion des associations et suite à cette remarque d'une personne dans l'assemblée et qui n'a pas été rejointe par le public, et par les autres associations qui organisent également des braderies. Toutes les associations qui organisent les braderies étaient là.

Mme JUPIN : Pourtant, régulièrement, elles se plaignent du prix à reverser à la commune.

M. LE MAIRE : Je peux vous assurer Madame JUPIN que la question a été posée et ils estiment que c'est le tarif et ils comprennent que la ville fait des dépenses pour assurer l'après-braderie.

Ceci dit, nous faisons ces réunions, à la fois côté sportif et à la fois non sportif, pour écouter, c'est-à-dire que nous pouvons être sensibles à l'écoute, aux propositions, aux suggestions des uns et des autres lors de ces réunions. Elles sont faites pour cela, et nous n'avons entendu qu'une personne qui n'a pas été rejointe par l'ensemble.

D'autres remarques ?

Jean-François.

M. VAN NIEUWENHUYSE : Nous avons déjà enlevé à Sin-le-Noble les concessions à perpétuité dans le cadre des cimetières. J'étais bien content, mais ça c'est personnel.

Maintenant, je suppose que vous voulez dégouter les gens d'avoir des concessions de 50 ans, parce que quand nous regardons sur la petite allée, la concession de 30 ans est à 244 € et passe à 710 € pour 20 années de plus. Cela fait cher quand même.

M. LE MAIRE : C'est le problème de tous les cimetières et ce sont les tombes abandonnées, les cimetières qui se remplissent.

Il a été estimé par les services, c'est-à-dire que l'on pouvait accepter ou accorder des concessions au cimetière du Nord, je crois qu'il reste 5 ans, ensuite il faut trouver un nouveau cimetière.

Cà se remplit, nous limitons volontairement et nous savons qu'une concession très longue est vouée très souvent à l'abandon.

M. VAN NIEUWENHUYSE : Je suis tout à fait d'accord, c'est d'ailleurs pour cela que je n'étais pas du tout d'accord pour les concessions à perpétuité. Mais si vous le faites pour la petite allée, pourquoi ne le faites-vous pas pour la grande allée ?

Si c'est un tarif pour empêcher les gens ou leur dire que deux fois 30 ans, s'il reste encore quelqu'un au bout de 30 ans qui puisse reprendre une autre concession de 30 ans, faites le pour la petite allée et la grande allée.

M. LE MAIRE : Effectivement, la question est : est-ce qu'il y a une proportionnalité à appliquer sur ces concessions, petites et grandes allées.

Jean-François, ce que je peux faire, c'est un sujet qu'il faut peut-être aborder dans un groupe ou une commission.

Je propose de rester sur ce tarif-là aujourd'hui et de se reposer la question pour l'année prochaine. Ce sont des éléments qui ne sautent pas forcément aux yeux, nous appliquons une augmentation annuelle, traditionnelle et sans se soucier de la notion d'écart entre petite allée et grande allée.

M. VAN NIEUWENHUYSE : Et comme dit ma voisine, en espérant que l'on soit encore tous là ...

M. LE MAIRE : Très bien.

D'autres remarques sur cette nouvelle grille tarifaire, des différents services de la ville ?

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

12.3 – Rénovation urbaine – Groupe scolaire des Epis et du Raquet – Demande de subvention auprès de la CAF du Nord au titre des activités périscolaires

M. LE MAIRE : Cela concerne la rénovation urbaine des Epis.

Il s'agit du groupe scolaire et notamment l'activité périscolaire. C'est un dossier qui a été monté dans le cadre du projet du nouveau groupe scolaire des Epis, maternelles et primaires et il vous est demandé de voter, de délibérer sur cette demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales, pour la réalisation du périmètre de l'accueil périscolaire.

Vous avez dans cette délibération, le mode de calcul qui précise que pour arriver à une demande de subvention de 50 000 €, le groupe scolaire (8 174 472 € : 4 431 m²) qui est la surface totale bâtie, multiplié par la surface de l'accueil périscolaire 97 m² donne 178 949 x 40 % ce qui correspond à 71 579 €, plafonnés à 50 000 €.

C'est un petit plus pour le groupe scolaire et qui concerne l'accueil périscolaire.

Avez-vous des questions, des remarques sur cette demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12.4 – Rénovation urbaine des quartiers des Epis et du Raquet – Groupement de commandes avec la CAD pour réaliser l'accès au groupe scolaire

M. LE MAIRE : Nous allons peut-être voir le plan-masse, peut-être l'agrandir.

Il s'agit de la réalisation, toujours dans le cadre du Groupe scolaire du parvis du groupe scolaire qui est à la fois sur le territoire de la ville et de la ZAC de l'écoquartier du Raquet. Pour l'écoquartier du Raquet, c'est la CAD qui prend en charge et l'accès au groupe scolaire, il est ville. Pour cette partie ville, il vous est demandé de délibérer sur un groupement de commandes puisque c'est la CAD qui va réaliser ce parvis à la fois côté ZAC et à la fois côté ville et la ville remboursera, la CAD, à hauteur de 83 720 € TTC.

Monsieur HAVAZ va vous montrer sur l'écran avec son curseur. L'école sera accessible à la fois du périphérique, non pas par un cheminement véhicule, mais par un cheminement piéton, cette partie-là du périphérique sera condamnée aux véhicules et ne sera accessible que par les deux roues et les piétons.

Le cheminement pour accéder au parvis est pratiquement au milieu, c'est de ce cheminement dont il s'agit, dans les délibérations, une partie CAD et une partie Ville. C'est un cheminement piéton.

Un accès véhicules du côté nord, accessible avec des déposes-minute par les véhicules.

Donc un cheminement sécurisé entre les Epis et le groupe scolaire pour les piétons et les deux roues.

Je vais vous demander de délibérer sur ce groupement de commandes avec la CAD pour réaliser ce parvis à hauteur de 93 720 € qui correspond à la participation ville.

Y a-t-il des questions sur ce groupement de commande.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12.5 – Véhicules en location longue durée

M. LE MAIRE : Le 5^{ème} point, dans la partie divers, concerne la location de véhicules longue durée, faisant suite à un appel d'offres ouvert.

Sachez que, pour celles et ceux qui ont participé à la commission de l'appel d'offres, nous avons effectué un appel d'offres ouvert découpé en 6 lots, vous les avez sur votre délibération.

7 sociétés ont répondu.

Pour les lots 1.2.3.5 et 6, ces lots ont été attribués à la société DLM LOCATION de Lille et le lot 4 qui concerne le mini bus à la société CROSETTI de Sin-le-Noble.

Pour cet appel d'offres, sachez que dans les critères de sélection, c'est 40 % pour le prix, 30 % pour la valeur technique, 20 % pour le délai de livraison et 10 % pour les performances environnementales, qui concernent la consommation et le niveau de CO₂.

Nous avons tenu compte, dans l'offre de prix, bien évidemment, du prix de la location, du coût de l'entretien et de la maintenance, mais également de la plus-value pour des kilomètres supplémentaires et de la moins-value dans le cas où les kilomètres n'ont pas été réalisés.

Et les meilleures offres pour les lots 1.2.3.5.6, DLM et CROSETTI pour le lot n°4.

Sachez que c'est un marché de 5 ans et non plus de 4 ans. Le précédent 2008-2012 arrive à échéance. 13 véhicules sont concernés pour un montant total de 52 858,99 € TTC par an et pour l'offre précédente, c'est-à-dire les véhicules que nous avons depuis 2008, pour 12 véhicules, le montant était de 55 641,98 € TTC par an.

Donc cette fois-ci, pour 5 ans et pour un véhicule de plus, nous faisons l'économie de 2 782 € par an et nous renouvelons évidemment un parc de véhicules neufs, puisque l'entretien est compris et nous payons bien sûr les assurances et le carburant.

Sachez que nous avons un parc de 47 véhicules au total, c'est-à-dire fourgonnettes, camions, minibus, etc... et nous avons réformé 2 véhicules ce mois-ci.

D'autres véhicules suivront, nous optimisons aussi notre parc véhicules.

Pour votre information, un suivi est assuré à la fois sur les kilomètres parcourus, sur l'utilisation que l'on en fait, mais aussi sur la consommation de carburant.

Y a-t-il des questions sur ces véhicules en location longue durée suite à l'appel d'offres ouvert ?

Je vous propose de passer au vote ?

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité.

Pour votre information, nous avons encore le plus vieux véhicule, aujourd'hui qui n'est pas réformé et qui date de 1989 avec 250 000 km.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12.6 – Rénovation urbaine du Quartier Les Epis – Signature d'une convention de renforcement du réseau viaire avec GrDF

M. LE MAIRE : Le 6^{ème} point concerne une convention de renforcement du réseau viaire avec GrDF, dans le cadre de la rénovation urbaine des Epis cette fois-ci. C'est le renforcement du réseau Gaz pour alimenter les nouveaux logements.

Y a-t-il des questions sur cette convention de renforcement du réseau GAZ ?

M. MARIE : Cela fonctionne comme ErDF ? C'est-à-dire que les conduits de tuyaux posés par GrDF, ils les louent à un fournisseur de gaz et fait payer le gaz qui va passer à travers, comme l'ErDF loue à un fournisseur d'électricité les lignes par lesquelles passe l'électricité.

Je me souviens encore d'une période où il y avait, ce que nous appelions des services publics, où l'électricité, Gaz de France, c'étaient les services publics et quand on créait un quartier, le service public arrivait, faisait les tranchées, posait ce qu'il fallait et s'engageait sur un prix limité, etc....

Nous n'en sommes plus là, donc cela va coûter. Je ne trouve pas normal que ça coûte, pas normal que nous fassions le travail. Je ne trouve pas normal que le travail, une fois fait, GrDF indemnise finalement au montant où il voudra, le travail qui a été fait par l'aménageur, c'est-à-dire la commune ou la CAD.

Je ne trouve pas normal qu'ensuite GrDF en ait la jouissance comme elle le veut et sachant qu'en plus le prix du gaz à l'heure actuelle, qui est indexé sur les prix du pétrole, ce qui est complètement absurde et absolument anormal, le prix du gaz augmente. En un an, les prix ont augmenté de 160 %. Là, nous sommes en train de faire un quartier que l'on va condamner au gaz et qui va augmenter de je ne sais pas combien dans les années qui viendront, ils font ce qu'ils veulent.

Combien ?

4 % par an, mais là nous en sommes à 160 % depuis 2 ans, quand même.

Nous nous engageons en plus à faire la pub, car nous allons écrire face à l'entrée de l'écoquartier, puisque c'est un écoquartier et non un quartier, un écoquartier et juste à côté on va écrire « cette zone d'activités bénéficie d'une alimentation en gaz naturel pour des solutions énergétiques performantes ». Nous allons leur faire leur pub en plus alors qu'ils vont nous augmenter cela et nous l'aurons dans le dos et nous aurons payé pour.

Enfin, moi cela ne me plait pas du tout, je le dis comme je le pense, je suis plutôt pour le retour au service public et que l'on arrête de privatiser tous ces services et de faire payer la population.

M. LE MAIRE : Merci Roger. Effectivement, l'aménageur, c'est le promoteur qui paie et qui se fait rembourser par le distributeur. D'où l'intérêt, d'un réseau de chauffage urbain qui coûte beaucoup moins cher au locataire, au consommateur, qu'un chauffage entièrement au gaz, au fuel ou à l'électricité. Mais tu as raison sur le fond, Roger.

Y a-t-il d'autres questions sur cette convention avec GrDF et qui concerne le quartier des Epis pour les nouvelles programmations de logements.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

2 Abstentions.

ADOPTE

12.7 – Sinistre du centre social – Acceptation de l'indemnité d'assurance

M. LE MAIRE : Le point suivant concerne le sinistre du centre social. Nous avons enfin obtenu une proposition de notre assureur GROUPAMA, suite à ce sinistre survenu au centre social en 2011.

Le montant vous est indiqué, 1 million d'euros, c'est une négociation entre GROUPAMA qui est notre assureur et notre expert, mandaté par la ville, qui est le groupe GALTHIER.

Sachez que le centre social n'est pas détruit à 100 % ; il a été estimé détruit à 50 % de sa surface. Même si vu de l'extérieur, il apparaît détruit en totalité, malheureusement les assureurs ont estimé que ce n'était pas le cas.

Toujours est-il que la totalité aujourd'hui de cet équipement est inutilisable.

Le montant négocié est de 1 M€. Il vous est proposé, après différentes rencontres, d'accepter ce million d'euros en sachant que cette indemnité, GROUPAMA va régler directement à hauteur de 2 147 € pour la destruction d'un photocopieur à GE CAPITAL.

Nous avons déjà reçu un acompte de 20 000 € pour, effectivement, subvenir aux mesures d'urgence pour assurer la continuité du service, suite au lendemain de l'incendie et la ville réglera la facture GALTHIER qui est notre expert pour, 23 920 €.

Egalement la facture de ce qui a permis de décontaminer le matériel récupéré et non sinistré à hauteur de 21 664 €, tels que la bibliothèque et du matériel informatique notamment.

Ce million d'euros sera utilisé dans le cadre de la réhabilitation de bâtiments tels que Matisse qui devrait accueillir le centre social, entre autres.

Y a-t-il des questions sur cette indemnité, sur ce sinistre survenu en novembre 2011 ?

M. WANNEPAIN : Les 1M€ c'est la totalité, c'est-à-dire si derrière nous trouvons des vices que l'on n'a pas vus, nous n'avons rien.

M. LE MAIRE : En fait, de toute façon, ça sera détruit. Il faut savoir que si cela avait été détruit en totalité, reconnu détruit, sinistré en totalité, GROUPAMA construisait à neuf, au prix du neuf et sur place.

Ce n'est pas le cas, il a estimé à 50 %. Cela veut dire que nous pouvons accepter la construction à 50 %, au lieu d'aujourd'hui, c'est-à-dire nous démolissons en partie et nous reconstruisons en partie, mais nous imaginons très mal une partie du bâtiment neuf avec une autre partie presque sinistrée.

Ce n'était pas envisageable d'où cette position de négocier un chèque, et notre expert nous avait dit qu'il fallait espérer 1M€, mais pas plus.

Nous étions, au début, à 1 M€, 1,100 M€ et nous nous sommes arrêtés à 1 M€. C'est ni plus ni moins qu'un chèque qui nous est versé. Evidemment, le centre social sera démoli.

Je me souviens des propos qui ont été tenus tout à l'heure par Madame Masclat, il n'y a pas eu de tromperie sur le montant du groupe scolaire, rappelez-vous ses propos. C'est simplement du fait de la réactualisation et peut être la sous-estimation, il y a quelques années, du montant du groupe scolaire qui a plus que doublé et nous avons pris position. Cela a été dit au travers de différentes réunions et dit en conseil municipal, dans plusieurs conseils municipaux, qu'effectivement, nous n'étions pas en mesure de construire un nouveau groupe scolaire et un centre social donc nous sommes partis sur la construction d'un nouveau groupe scolaire et nous abandonnons la construction d'un nouveau centre social, mais nous réhabilitons Matisse.

Voilà. Nous ne changeons rien dans la destination du projet de rénovation urbaine des Epis.

D'autres questions ?

M. MARIE : Une petite remarque. Nous n'allons pas refuser 1 M€, bien sûr, mais nous avons 1 M€, mais nous n'avons plus de centre social. Voilà. Je le dis comme cela, car c'est quand même pour souligner que nous sommes obligés de nous assurer, mais les assurances ne couvrent pas. Les assurances c'est fait pour gagner de l'argent et donc, ils veulent bien indemniser un petit peu, bien obligés, mais enfin, les assurances ça marche tant que l'on n'a pas d'ennuis. Quand on en a, ça ne marche plus. Je donne gros à parier que les primes d'assurances de la commune vont augmenter énormément et que les assureurs vont se rattraper d'une autre façon. Je le dis comme ça, c'est pareil pour les allocations de chômage, si vous voulez, normalement on paye pour les allocations de chômage, mais quand on est au chômage on est remboursé de moins en moins et plus on est au chômage moins on est remboursé.

C'est pareil avec les assurances, ils font du fric et nous sommes obligés d'en passer par là.

Je le signale encore une fois.

M. LE MAIRE : Effectivement Roger. Nous avons eu, dans notre malheur, une chance. C'est que GROUPAMA, c'était la dernière année. Son contrat arrivait à échéance. Nous avons renouvelé et cela a été signifié à GROUPAMA que son marché n'était pas renouvelé, que c'était quelqu'un d'autre, avant le sinistre. Nous avons un nouveau marché assurance pour 3 ans qui n'est pas GROUPAMA, c'est quelqu'un d'autre. Il y a de fortes chances que cet assureur augmente sa tarification, compte tenu de ce sinistre. Il le pourrait.

Il y a des communes, Roger, qui n'ont pas d'assureur. Ils ne trouvent plus, il y a tellement de sinistres qu'ils ne trouvent plus d'assureur.

Y a-t-il d'autres questions ?

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité pour cette délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12.8 – Réaménagement des trottoirs de la rue Paul Foucaut – convention avec la CAD

M. LE MAIRE : Il s'agit d'une convention, Roger avait soulevé la question, entre la ville et la CAD pour la partie espace public ville, rue Paul Foucaut, en face du lycée. Notre participation se monte à 55 000 €.

C'est la CAD, maîtrise d'ouvrage et nous la remboursons à hauteur de 55 000 €.

Mme JUPIN : Vous parlez de la convention, mais il serait peut-être possible de l'avoir ?

Nous avons une lettre, mais pas la convention.

M. LE MAIRE : Ce que je vous demande c'est de m'autoriser à signer la convention. Je précise, vous avez raison, la convention n'est pas finalisée. Par contre, il y a urgence, puisque les travaux vont être réalisés pour la fin de cet été. Le prochain conseil municipal est au mois de septembre donc ce que je vous demande, c'est de m'autoriser à signer cette future convention qui permet la réalisation des travaux cet été.

Il s'agit de m'accorder le principe, pour cette convention qui nous lie avec la CAD, pour ces travaux.

Si ce n'est pas signé, les travaux ne seront pas réalisés et cela ne nous coûtera pas 55 000 €, mais beaucoup plus puisque ce sera fait à part, quand les entreprises reviendront et ce sera la ville qui assurera la maîtrise d'ouvrage. C'est le principe.

Vous avez au dos de la demande, un courrier CAD signé du président Christian Poiret qui garantit le montant de la participation de la ville à hauteur de 55 000 €.

M. KRZYKALA : En visitant le chantier du Raquet et nous en avons parlé un peu, nous avons évoqué cette contribution de la ville pour réaliser ces trottoirs qui sont en schiste maintenant, plus en dur.

Une question que je vous avais posée, c'était de faire un passage pour les cyclistes. Je ne sais pas si c'est encore amendable ou pas, mais je voudrais qu'on puisse regarder ça, que ce soit limité sur la voie, car c'est vraiment pour aller jusqu'au bout, pour rejoindre les Epis.

M. LE MAIRE : Sur la partie rue Paul Foucaut, il n'y aura pas de prise en compte de piste cyclable séparée de la voirie. Ce projet consiste à créer du stationnement, à refaire le trottoir en conformité avec la ZAC du Raquet. Le trottoir sera de l'autre côté. Il est bien séparé de la voirie, il est déjà apparent et pour la circulation des deux roues, elle se fera à l'intérieur du Raquet mais pas côté rue Paul Foucaut. Dans l'axe à la fois est-ouest, du rond-point coté Dechy, quand on prend la rocade, vers le chemin des Allemands, pratiquement jusque Douai, d'un axe est/ouest et des cheminements piétons et vélos, nord/sud, Raquet – Epis, il y a lieu de tenir compte des deux roues.

Y a-t-il d'autres remarques sur cette convention et sur le principe de m'autoriser à signer, prochainement une convention ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ? 4

ADOPTE

12.9 – Dénomination de voies

M. LE MAIRE : Il s'agit de dénommer deux voies à l'intérieur de l'écoquartier du Raquet et qui font l'objet, dès maintenant, de constructions.

Vous avez, face au lycée, la rue Jean Baptiste Corot, la nouvelle voirie pour le projet Norvège, celui que vous voyez en construction face au lycée. C'est Norvège dans le cadre de la rénovation urbaine. Il y a lieu de dénommer cette voirie appelée « rue Jean Baptiste Corot ». Ces propositions sont proposées par le groupe « dénomination des rues ».

Un groupe de travail a été créé et dans ce groupe, il y a à la fois des élus de la majorité et des élus de l'opposition.

A l'issue de ce groupe, deux noms de voiries, la rue Jean Baptiste Corot en face du lycée et la rue du Château d'Eau, puisqu'au bout de cette rue, il y a le château d'eau.

Vous prenez le rond-point du lycée, à droite en venant de la gare, vous tournez à droite, chemin des Allemands, la nouvelle voirie juste à droite qui permet d'accéder aux lots libres, tout au bout, vous avez le château d'eau et donc, tout naturellement, cette rue s'appelle rue du Château d'Eau et ça concerne les premiers riverains qui arrivent. Les premiers habitants de cette rue et également le projet des 9 logements qui démarrent. Le terrassement a démarré.

Je pense qu'à chaque conseil municipal, il y aura d'autres rues puisque les constructions démarrent.

Avez-vous des questions ?

M. VAN NIEUWENHUYSE : Je n'ai rien contre Jean Baptiste Corot, mais est ce qu'il n'y aurait pas moyen de faire une petite réflexion entre les personnes qui sont ici pour réussir à donner des noms de rue qui soient cohérents plutôt que de donner à chaque fois un nom au fur et à mesure des rues qui vont arriver ?

Nous allons avoir un grand quartier, il serait bien qu'à l'intérieur de ce grand quartier, il y ait un petit quartier avec des noms de peintres puisque là vous parlez de Corot, un autre quartier avec des noms de littéraires ou autre chose. Mais que cela ne se fasse plus au coup par coup, mais que l'on ait déjà une idée et surtout que les personnes puissent se retrouver à l'intérieur de ce quartier du Raquet.

M. LE MAIRE : Je prends acte. Ce groupe présentera au prochain conseil municipal les rues qui vous seront proposées.

Là, nous vous faisons part de deux rues, mais sachez que le groupe a déjà défini plusieurs noms de rue sur l'écoquartier du Raquet mais également des nouvelles rues à dénommer au sein des Epis puisqu'il y a des nouvelles voiries. Cela, ce n'est pas fait.

Nous sommes d'accord.

La rue Jean Baptiste Corot, car il y a la rue Arthur Rimbaud qui existe, nous la connaissons sur le papier, ce sont les maisons de fonction et dans le prolongement, rue Jean Baptiste Corot.

Y a-t-il d'autres remarques ou questions sur ces deux nouvelles voiries ?

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Y a-t-il des questions sur les décisions directes ?

Il est 20h35, Vincent !

Pas de question ?

Madame Jupin, vous avez reçu ma réponse concernant ... nous sommes d'accord.

La séance est levée, je vous souhaite une bonne soirée, un bon match de foot et de bonnes vacances pour celles et ceux que nous n'aurons pas l'occasion de croiser.